

# NOTE DE SYNTHÈSE RETRACANT LES INFORMATIONS FINANCIÈRES ESSENTIELLES

ARTICLE L2313-1 DU CGCT MODIFIÉ PAR L'ARTICLE 107 DE LA LOI N°2015-991 DU 7 AOÛT 2015 PORTANT NOUVELLE ORGANISATION TERRITORIALE DE LA RÉPUBLIQUE (NOTRe)

## COMPTE ADMINISTRATIF 2021

En 2020, la commune est dotée d'un budget principal et de 3 budgets annexes  
La population totale au 1 janvier 2020 (INSEE) est de 3 862

Le compte administratif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes de l'année 2020

### SOMMAIRE

#### I – LE BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE

Résultat de clôture du compte administratif 2021	2
1-1 La section de Fonctionnement	
a) Les dépenses	
⇒ Vue d'ensemble par chapitre 2020-2021	2
⇒ Détail des subventions par association	3
b) Les recettes	
⇒ Vue d'ensemble par chapitre 2019-2020	4
⇒ Les recettes fiscales	5
⇒ Les dotations et participations	5
1-2 La section d'investissement	6
↳ Vue d'ensemble des dépenses	7
↳ Vue d'ensemble des recettes	8
1-3 Les Emprunts	8
1-4 Les Emprunts garanties par la commune	8
1-5 Les Restes à réaliser 2021	9
1-6 Ratios d'analyses financières	10
1-7 Ratios obligatoires	13
II – LES BUDGETS ANNEXES	14



**Charges à caractère général** : il s'agit des dépenses pour le fonctionnement des structures et des services : eau, électricité, téléphone, chauffage, carburants, fournitures administratives et scolaires, frais d'affranchissement, les fournitures et les travaux d'entretien des bâtiments, de la voirie, des réseaux et du matériel roulant et autres, les contrats de maintenance, les primes d'assurances...

Ce poste fait ressortir une augmentation de 11.82 %, essentiellement dû à un retour à une activité normale en 2021, en 2020 suite au confinement et la fermeture de certains services, ce chapitre avait baissé de 13,95 % par rapport à 2019 (698 766,45 €).

**Charges de personnel** : ce chapitre regroupe toutes les dépenses de personnel. Pour le bon fonctionnement des services, la collectivité a dû pallier à l'absence du personnel en maladie par le recrutement d'agents contractuel remplaçant. De plus, se poste enregistre le versement du capital décès versé aux ayant-droit de l'agent titulaire, conformément au statut de la fonction publique. La collectivité a également recruté 5 jeunes pour des emplois d'été.

**Charges de gestion courantes** : Ce poste retrace les dépenses relatives aux indemnités et cotisations des élus locaux, au contingent service incendie, et autres contributions, aux subventions allouées aux associations et au budget CCAS (actions sociales),

ASSOCIATIONS	PREVISION 2021	REALISATION 2021
A.C.C.A	350,00 €	350,00 €
ASS CULTURE ET LOISIRS	2 500,00 €	2 500,00 €
ASS GYMNASTIQUE VOLONTAIRE	300,00 €	300,00 €
PETANQUE	300,00 €	300,00 €
GIMBELET BASKET CLUB	300,00 €	300,00 €
ASS. SPORTIVE STEPHANOISE	5 000,00 €	5 000,00 €
ATOUT STEPHANOIS	750,00 €	750,00 €
BB Cailloux	100,00 €	100,00 €
CLUB DES AINES STEPHANOIS	500,00 €	500,00 €
COMITE DES FETES	2 500,00 €	2 500,00 €
COMMERCANTS ET ARTISANS	500,00 €	500,00 €
COMMERCANTS ET ARTISANS Subvention exceptionnelle	4 000,00 €	4 000,00 €
BADMINGTON LE VOLANT STEPHANOIS	500,00 €	500,00 €
LES ANCIENS COMBATTANT STEPHANOIS	50,00 €	50,00 €
LES ARCHERS STEPHANOIS	350,00 €	350,00 €
TENNIS CLUB STEPHANOIS	500,00 €	500,00 €
Ma Commune et Moi	100,00 €	100,00 €
<b>Sous total associations communales</b>	<b>18 600,00 €</b>	<b>18 600,00 €</b>
ASSO PARENTS ELEVES ECOLES PUBLIQ	250,00 €	250,00 €
Subvention exceptionnelle APPEL ST JOSEPH	250,00 €	250,00 €
COOP SCOLAIRE ECOLE PRIMAIRE CLASSE DECOUV.	3 240,00 €	
<b>Sous total écoles publiques</b>	<b>3 740,00 €</b>	<b>500,00 €</b>
ASSOC PIEGEURS	90,00 €	90,00 €
COMICE AGRICOLE	500,00 €	500,00 €
CROIX ROUGE FRANCAISE	50,00 €	50,00 €
MAQUIS DE CABERTAT	70,00 €	70,00 €
PREVENTION ROUTIERES	200,00 €	200,00 €
SECOURS POPULAIRE Français	50,00 €	50,00 €
RESTAURANTS DU CŒUR NEGREPELISSE	100,00 €	100,00 €
ALMA	179,00 €	179,00 €
AFM TELETHON	500,00 €	500,00 €
OUBLIES ST BEART	200,00 €	200,00 €
<b>Sous total associations extérieures</b>	<b>1 939,00 €</b>	<b>1 939,00 €</b>
OGEC Ecole St-Joseph - Classe découverte	1 728,00 €	
Contrat d'Association - OGEC Ecole ST-Joseph	82 040,00 €	82 040,00 €
<b>Sous total école privé</b>	<b>83 768,00 €</b>	
<b>TOTAL COMPTE 6574</b>	<b>108 047,00 €</b>	<b>103 079,00 €</b>

**Charges financières :** ce chapitre comprend le remboursement des intérêts des emprunts contractés pour le financement des dépenses d'investissement. La maîtrise des dépenses d'investissement et l'autofinancement des travaux et des acquisitions a permis à la commune de ne pas avoir recours à l'emprunt en 2021 d'où la baisse de 6,79% des charges financières.

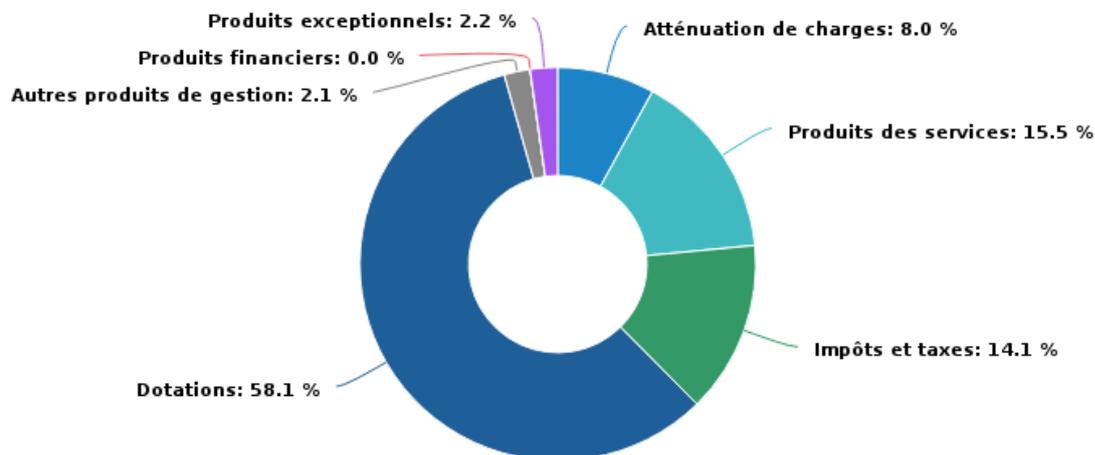
**Atténuation de produits :** il s'agit principalement du prélèvement effectué par l'Etat sur les impôts locaux au titre du FNGIR (168 097 €) et au titre de l'article 55 de la loi SRU (63 365,40 € - pour insuffisance de logement sociaux).

**Opération d'ordre de section à section :** ce chapitre retrace les écritures d'amortissement des biens.

## b) Recettes

RECETTES DE FONCTIONNEMENT	CA 2020	CA 2021	Evolution	% Evolution
Produits des services	174 063,56	228 126,49	54 062,93	31,06%
Impôts et taxes	1 925 494,07	2 051 461,88	125 967,81	6,54%
Dotations subvention et participations	907 471,95	852 538,87	- 54 933,08	-6,05%
Autres prod. Gestion courante	37 138,03	31 084,06	- 6 053,97	-16,30%
Excédent de fonctionnement reporté	521 302,12	579 475,02	58 172,90	11,16%
Produits exceptionnels et financiers	13 592,68	32 702,70	19 110,02	140,59%
Atténuation de charges	50 286,22	116 761,85	66 475,63	132,19%
<b>TOTAL Opération réelle</b>	<b>3 629 348,63</b>	<b>3 892 150,87</b>	<b>262 802,24</b>	<b>7,24%</b>
<b>Opération ordre Tvx en régie + cessic</b>	<b>34 546,25</b>	<b>84 440,01</b>	<b>49 893,76</b>	<b>144,43%</b>

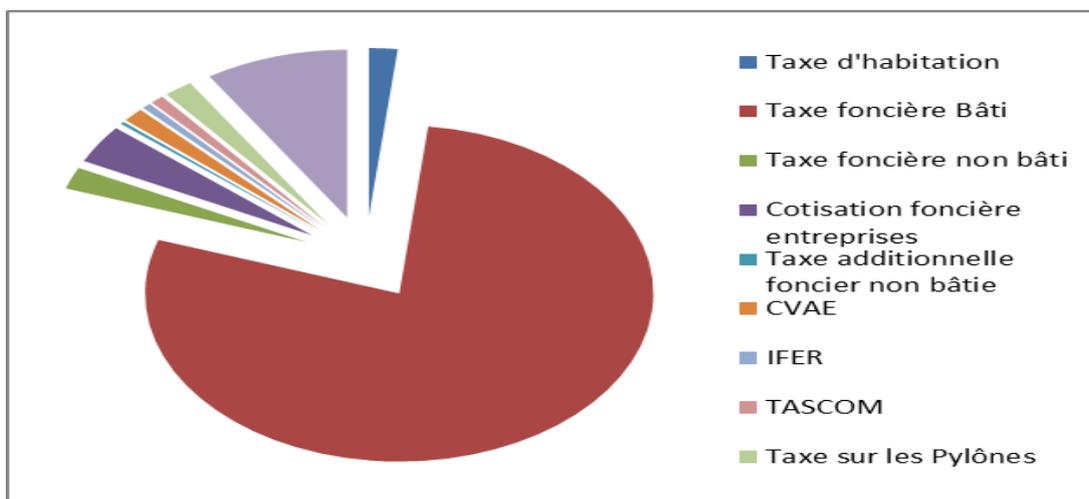
Structure des recettes réelles de fonctionnement



**Produits des services du domaine :** Ce chapitre enregistre les encaissements de la restauration scolaire, concessions cimetières, location de salles et matériels, les redevances d'occupation du domaine public telles que celles payées par Orange, ERDF.

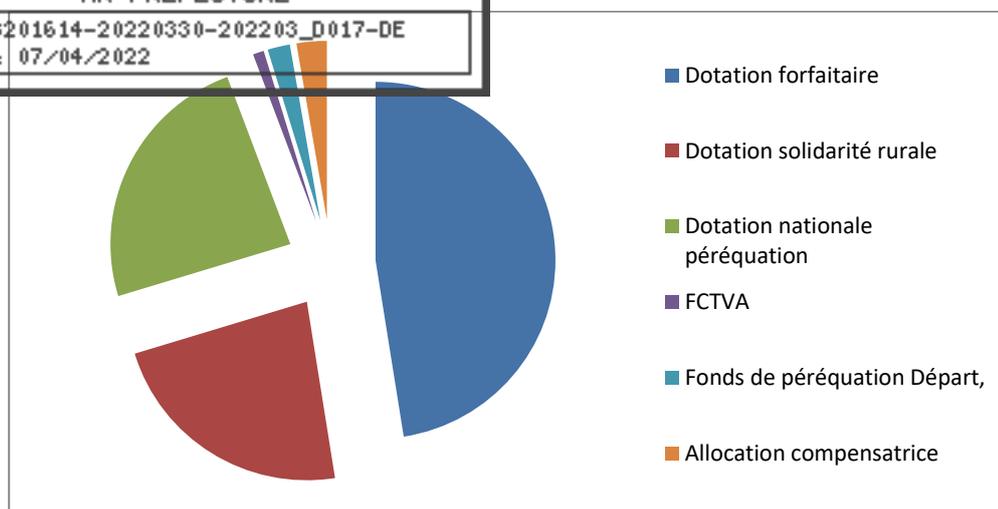
**Impôts et taxes :** il s'agit des recettes à caractère fiscales (taxes locales, CVAE IFER TASCOM taxe sur les pylônes électrique et sur les terrains constructibles, le fond de péréquation des ressources intercommunales). La recette la plus importante de ce chapitre étant celle de la fiscalité locale.

	Montant Reçu		Taux votés
Taxe d'habitation	33 470,00 €	2,22%	21,38 €
Taxe foncière Bâti	1 444 110,00 €	95,83%	21,46 €
Taxe foncière non bâti	38 902,00 €	2,58%	81,04 €
Cotisation foncière entreprises	68 567,00 €	4,55%	22,01 €
Taxe addit. foncier non bâtie	4 769,00 €	0,32%	
CVAE	24 960,00 €	1,66%	
IFER	10 406,00 €	0,69%	
TASCOM	16 031,00 €	1,06%	
Taxe sur les Pylônes	33 813,00 €	2,24%	
Prélèvement GIR	- 168 097,00 €	-11,15%	
<b>TOTAL</b>	<b>1 506 931,00 €</b>	<b>100,00%</b>	



**Dotations et participations :** ce chapitre retrace d'une part les versements reçus au titre des dotations de l'état et d'autre part les subventions et participations reçues (Aide au recrutement d'un apprenti en situation d'handicap, fond d'amorçage, allocations compensatrices, fonds départemental de la taxe professionnelle...).

	Montants	
Dotation forfaitaire	385 535,00 €	47,50%
Dotation solidarité rurale	185 098,00 €	22,80%
Dotation nationale péréquation	194 744,00 €	23,99%
FCTVA	8 015,57 €	0,99%
Fonds de péréquation Départ,	16 331,00 €	2,01%
Allocation compensatrice	22 006,00 €	2,71%
<b>TOTAL</b>	<b>811 729,57 €</b>	<b>100,00%</b>



**Autres produits de gestion courante** : il s'agit essentiellement des recettes issues de la location des logements, de la salle des fêtes et des emplacements (télécommunication).

**Produits exceptionnels** : ce poste enregistre le montant des cessions et des remboursements exceptionnels.

**Atténuations de charges** : ce poste comprend notamment les remboursements de rémunérations du personnel suite aux arrêts maladie, accidents du travail, congé maternité.

**Opérations d'ordre de section à section** : Elles détaillent d'une part les dépenses effectuées dans le cadre des travaux en régie pour 53 469,78 € et d'autre part le montant de la moins-value lors des cessions d'immobilisations.

Les opérations d'ordre n'ont aucun effet sur la trésorerie de la commune (ne donne lieu à aucun décaissement et encaissement). Elles se caractérisent par une dépense budgétaire et une recette budgétaire pour un montant identique. Elles permettent de retracer des mouvements qui ont un impact sur l'actif de la commune.

## **1-2 La Section d'investissement :**

Les principales dépenses d'investissement :

### **Travaux de voirie et d'éclairage public (180 538,64 €):**

- ⇒ Travaux de modernisation de la voirie : 146 564,54 € (subventionné par le Conseil départemental à hauteur de 13 243 €)
- ⇒ Renforcement chemin des Gatilles : 19 366,50 €
- ⇒ Travaux Eclairage public Place de la Mairie : 5 964,20 €
- ⇒ Eclairage public – remplacement de lampes : 8 643,60 €

### **Travaux dans les bâtiments publics (408 648,42 €) :**

- ⇒ Bâtiment scolaire Cantine, Ecoles maternelle et primaire : 171 196,81 € (subventionné par l'Etat et le Conseil Général)
- ⇒ Aménagement et accessibilité mairie : 62 712,27 € (subventionné par l'Etat, le Département et la Région)
- ⇒ Salle associative J. ZAWISLAK : 60 045,06 € (subventionné par l'Etat, le Département et la Région)
- ⇒ Aménagement d'un cabinet médical : 94 322,88 €
- ⇒ Complexe sportif de Laujole : 20 371,40 €

### **Travaux construction d'un terrain de tennis : 2 177,28 € (subventionné par le Tennis Club Stéphanois, l'Etat et le Département )**

**Travaux en régie .**

De plus, les agents communaux au titre des travaux en régie ont réalisé 53 469,78 € de travaux :

⇒ De voirie (26 223,27 €) : cheminement doux chemin de bonhomme.

⇒ De Bâtiments (27 246,51 €) : Divers travaux salle associative, cabinet médical, création de sanitaires salle des sports.

**Autres dépenses d'investissement :**

⇒ Matériels et outillages techniques : tracteur, nacelle, panneaux, tondeuses 130 905,28 €

⇒ Matériels et mobiliers de bureau et informatique : 11 127,72 €

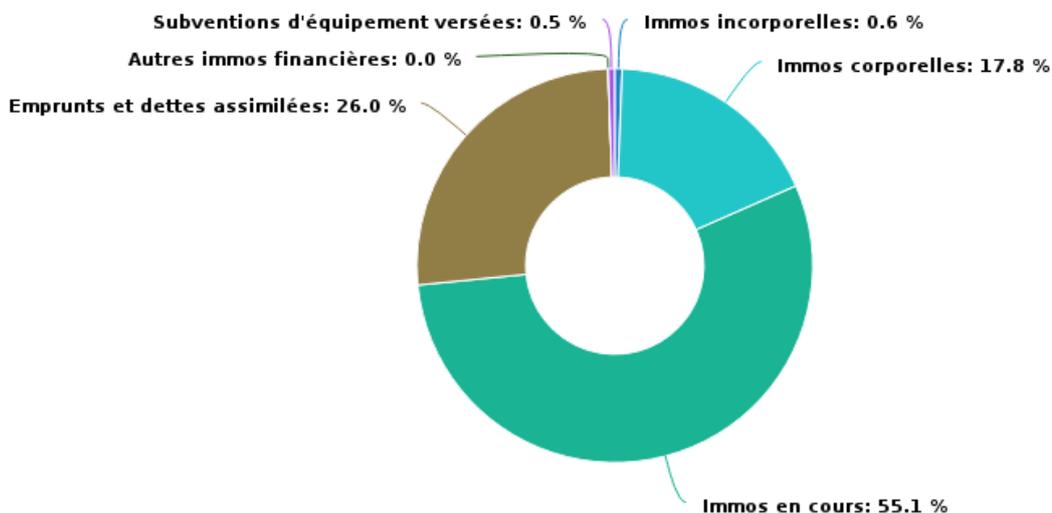
⇒ Matériels divers : 48 882,83 €

⇒ Participation extension réseau d'électrification SDE : 5 692 €

⇒ Immobilisations incorporelles : 1 365,36 €

⇒ Document d'urbanisme : 5 112 €

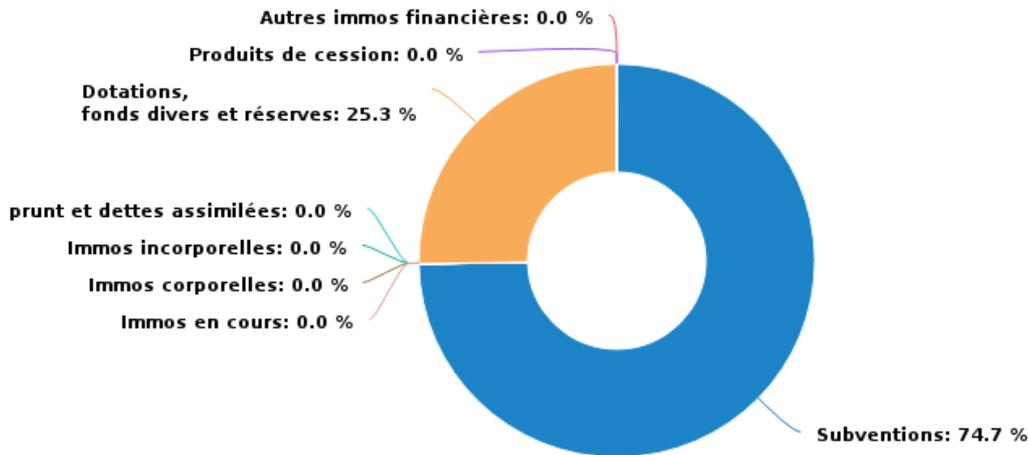
<b>Dépenses d'investissement</b>		
Emprunts et dettes assimilées	279 699,65	21,47%
Immobilisations incorporelles	6 477,36	0,50%
Subventions déquipement versées	5 692,00	0,44%
Immobilisations corporelles	190 915,83	14,65%
Travaux construction et Voirie	591 364,34	45,39%
<b>TOTAL Opérations réelles</b>	<b>1 074 149,18</b>	<b>82,44%</b>
<b>Opération d'ordre</b>	<b>228 817,01</b>	<b>17,56%</b>

**Structure des dépenses réelles d'investissement**

**Recettes d'investissement**

Dotations fonds de réserves	132 332,66	10,11%
Subventions d'investissement	391 702,21	29,92%
Emprunt	-	0,00%
Affectation résultat fonct. 2020	500 000,00	38,20%
<b>TOTAL Opérations réelles</b>	<b>1 024 034,87</b>	<b>78,23%</b>
<b>Opération ordre de section à section</b>	<b>284 987,03</b>	<b>21,77%</b>

## Structure des recettes réelles d'investissement

**1-3 Les Emprunts :**

Le Capital restant dû au 31/12/2021 = 3 950 096,61 €

Le montant de l'annuité de l'exercice = 437 000,51 € soit 279 409,60 € de capital et 157 590,91 € d'intérêt.

**1-4 Les Emprunts garantis par la commune :**

La commune a accordé sa garantie d'emprunt afin de permettre la construction de logements sociaux et autres ; le capital restant dû au 31/12/2021 s'élève à 3 413 385,81 €.

Les Restes à réaliser sont les travaux engagés et non payés en 2021 (travaux en cours d'exécution), ils se décomposent ainsi :

M 14		M 57		DEPENSES ENGAGEES EN 2021	RAR 2021 A REPORTER SUR BUDGET 2022
COMPTES	FONCTIONS	COMPTES	FONCTIONS		
202	020	202	020	<i>Frais liés document urbanisme</i>	47 724 €
2088	020	2088	020	<i>Autres immobilisation incorporelles</i>	8 910 €
<b>CHAPITRE 20 Immobilisations incorporelles</b>					<b>56 634 €</b>
204182	816	204182	518	Bâtiments et installations	22 820 €
<b>CHAPITRE 204 Subvention d'équipement versé</b>					<b>22 820 €</b>
2112	822	2112	845	Terrain de voirie	1 303 €
2158	821	2158	847	Autres install, matériel et outillage techniques	15 372 €
21578	821	215738	847	Autre matériel et outillage de voirie	8 068 €
2188	212	2188	212	Autres immobilisation corporelles	3 582 €
2188	020	2188	020	Autres immobilisation corporelles	7 005 €
2188	251	2188	281	Autres immobilisation corporelles	9 993 €
2188	112	2188	11	Autres immobilisation corporelles	82 032 €
<b>CHAPITRE 204 Subvention d'équipement versé</b>					<b>127 355 €</b>
2313	020	2313	020	Constructions	2 632 €
2313	7	2313	555	Constructions	9 632 €
2312	41	2312	325	Agencement et aménagements de terrains	14 440 €
2315	822	2315	845	Installation, matériel et outillage techniques	20 735 €
2315	821	2315	847	Installation, matériel et outillage techniques	91 010 €
<b>CHAPITRE 23 Immobilisation en cours</b>					<b>138 449 €</b>
<b>TOTAL DEPENSES</b>					<b>345 258 €</b>

M14		M 57		RECETTES ENGAGEES EN 2021	RAR 2021 A REPORTER SUR BUDGET 2022
COMPTES	FONCTIONS	COMPTES	FONCTIONS		
1311	251	1311	281	Etat et établissement nationaux	12 531 €
1321	112	1321	11	Etat et établissement nationaux	16 410 €
1322	020	1322	020	Régions	101 783 €
1323	822	1323	845	Départements	26 486 €
1323	212	1323	212	Départements	3 163 €
1323	41	1323	325	Départements	3 111 €
1323	41	1323	321	Départements	6 101 €
1323	211	1323	211	Départements	13 253 €
1328	41	1328	325	Autres	21 000 €
1341	41	13461	325	Dotation d'équipement des territoires ruraux	5 201 €
1341	212	13461	212	Dotation d'équipement des territoires ruraux	2 214 €
1347	211	13462	211	Dotation de soutien à l'investissement local	53 014 €
<b>CHAPITRE 13 Subventions d'investissement</b>					<b>264 267 €</b>
<b>TOTAL RECETTES</b>					<b>264 267 €</b>

**1-6 Ratios d'analyse financière :**

Le tableau ci-dessous retrace les évolutions de l'épargne brute et de l'épargne nette de la collectivité avec les indicateurs permettant de les calculer. Pour rappel :

**L'épargne brute**, elle correspond à l'excédent de la section de fonctionnement sur un exercice, c'est à dire la différence entre les recettes réelles de fonctionnement et les dépenses réelles de fonctionnement. Elle sert ainsi à financer :

- Le remboursement du capital de la dette de l'exercice (inscrit au compte 1641 des dépenses d'investissement)
- L'autofinancement des investissements

A noter qu'une Collectivité est en déséquilibre budgétaire au sens de l'article L.1612-4 du CGCT si son montant d'épargne brute dégagé sur un exercice ne lui permet pas de rembourser son capital de la dette sur ce même exercice.

**L'épargne nette ou capacité d'autofinancement** représente le montant d'autofinancement réel de la collectivité sur un exercice. Celle-ci est composée de l'excédent de la section de fonctionnement (ou épargne brute) duquel a été retraité le montant des emprunts souscrits par la Collectivité sur l'exercice.

**Évolution des niveaux d'épargne de la collectivité**

Année	2019	2020	2021	2020-2021 %
Recettes Réelles de fonctionnement	3 166 949	3 108 047	3 312 675	6,58 %
<i>Dont recettes exceptionnelles</i>	<i>3 556</i>	<i>13 589</i>	<i>32 699</i>	<i>140,63 %</i>
Dépenses Réelles de fonctionnement	2 666 545	2 512 988	2 694 539	7,22 %
<i>Dont dépenses exceptionnelles</i>	<i>287</i>	<i>36</i>	<i>749</i>	<i>1 980,56 %</i>
<b>Epargne brute (€)</b>	<b>500 404</b>	<b>594 459</b>	<b>599 022</b>	<b>0,77%</b>
<b>Taux d'épargne brute %</b>	<b>15.8 %</b>	<b>19.13 %</b>	<b>18.08 %</b>	<b>-</b>
Amortissement du capital de la dette	269 421 €	277 697 €	279 700 €	0,72%
<b>Epargne nette (€)</b>	<b>230 983 €</b>	<b>316 762 €</b>	<b>319 322 €</b>	<b>0,81%</b>
Encours de dette	4 327 203 €	4 229 506 €	3 950 096 €	-6,61 %
<b>Capacité de désendettement</b>	<b>8,65</b>	<b>7,12</b>	<b>6,6</b>	<b>-</b>

Le montant d'épargne brute de la collectivité est égal à la différence entre l'axe bleu et l'axe rouge (prendre en compte les retraitements). Si les dépenses réelles de fonctionnement progressent plus rapidement que les recettes réelles de fonctionnement, un effet de ciseau se crée, ce qui a pour conséquence d'endommager l'épargne brute dégagée par la Collectivité et de possiblement dégrader sa situation financière.

### Épargne brute et effet de ciseaux

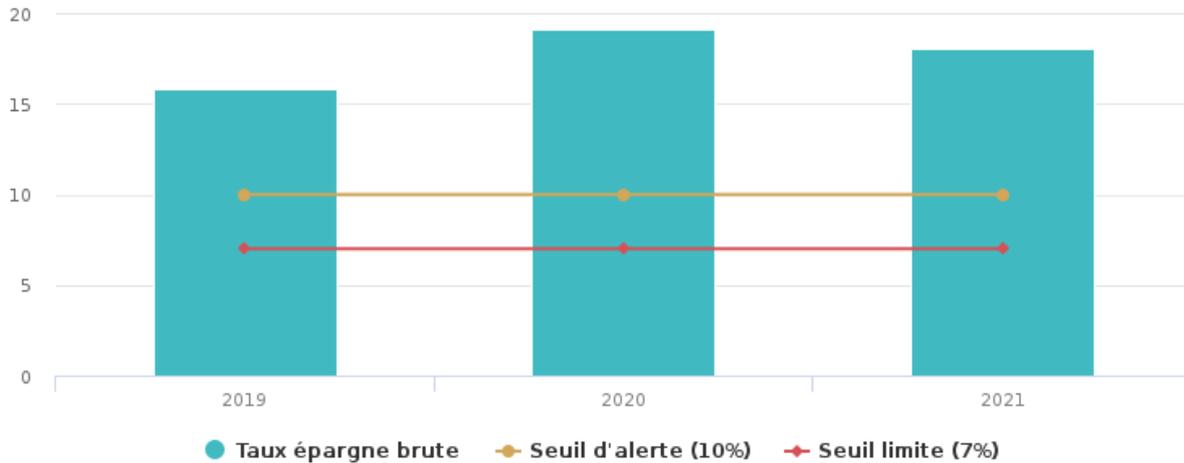


Le taux d'épargne brute correspond au rapport entre l'épargne brute (hors produits et charges exceptionnels) et les recettes réelles de fonctionnement de la collectivité. Il permet de mesurer le pourcentage de ces recettes qui pourront être alloués à la section d'investissement afin de rembourser le capital de la dette et autofinancer les investissements de l'année en cours.

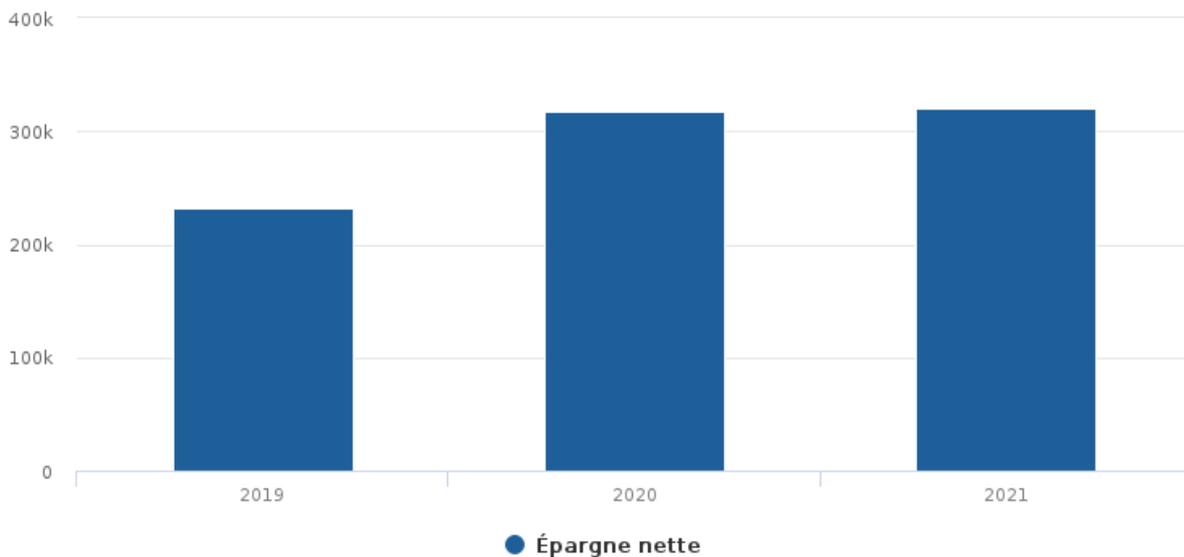
Deux seuils d'alerte sont ici présentés. Le premier, à 10% correspond à un premier avertissement, la collectivité en dessous de ce seuil n'est plus à l'abri d'une chute sensible ou perte totale d'épargne.

Le second seuil d'alerte (7% des RRF) représente un seuil limite. En dessous de ce seuil, la collectivité ne dégage pas suffisamment d'épargne pour rembourser sa dette, investir et également pouvoir emprunter si elle le souhaite.

Pour information, le taux moyen d'épargne brute d'une collectivité française se situe aux alentours de 13% en 2019 (*note de conjoncture de la Banque Postale 2019*).



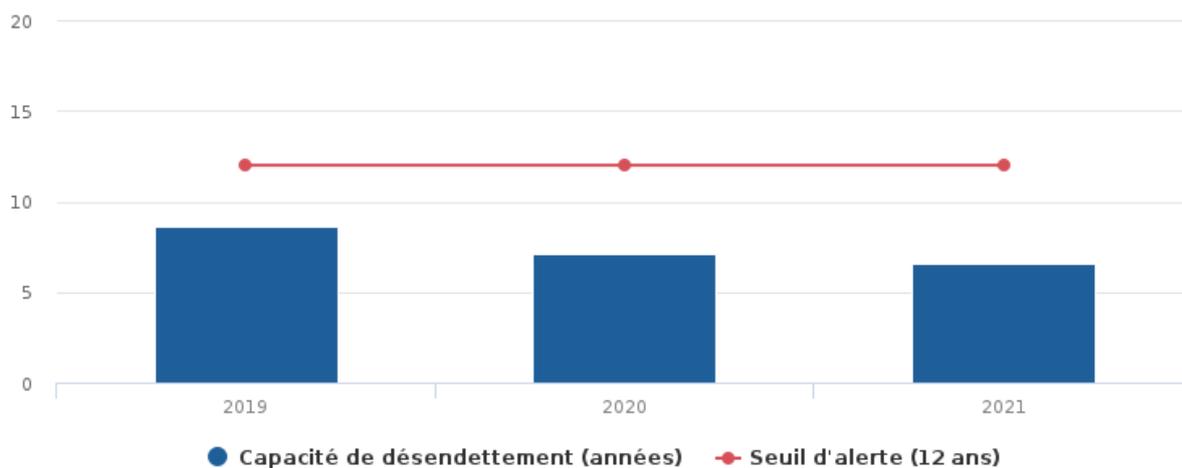
### Épargne nette



La capacité de désendettement constitue le rapport entre l'encours de dette de la collectivité et son épargne brute. Elle représente le nombre d'années que mettrait la collectivité à rembourser sa dette si elle consacrait l'intégralité de son épargne dégagée sur sa section de fonctionnement à cet effet.

Un seuil d'alerte est fixé à 12 ans, durée de vie moyenne d'un investissement avant que celui-ci ne nécessite des travaux de réhabilitation. Si la capacité de désendettement de la collectivité est supérieure à ce seuil, cela veut dire qu'elle devrait de nouveau emprunter pour réhabiliter un équipement sur lequel elle n'a toujours pas fini de rembourser sa dette. Un cercle négatif se formerait alors et porterait sérieusement atteinte à la solvabilité financière de la collectivité, notamment au niveau des établissements de crédit.

Pour information, la capacité de désendettement moyenne d'une commune française se situe aux alentours de 8 années en 2019 (note de conjoncture de la Banque Postale 2019).



### 1-7 Ratios obligatoires :

Le tableau ci-dessous présente les ratios obligatoires de la Collectivité sur la période 2019 – 2021.

Ratios / Année	2019	2020	2021
1 - DRF € / hab.	697,14	650,7	684,07
3 - RRF € / hab.	827,96	804,78	840,99
4 - Dép d'équipement € / hab.	103.85	314.53	200.24
5 - Dette / hab.	1 131,29	1 095,16	1 002,82
6 - DGF / hab	0.0	0.0	0.0
7 - Dép de personnel / DRF	47,56 %	49,44 %	46,11 %
8 - CMPF	152.75 %	151.76 %	151.54 %
9 - DRF+ Capital de la dette / RRF	92,71 %	89,79 %	84,24 %
10 - Dép d'équipement / RRF	12,54 %	39,08 %	23,81 %
11 - Encours de la dette /RRF	136,64 %	136,08 %	119,24 %

Ratio 1 = Dépenses réelles de fonctionnement (DRF)/population : montant total des dépenses de fonctionnement en mouvement réels. Les dépenses liées à des travaux en régie (crédit du compte 72) sont soustraites aux DRF.

Ratio 3 = Recettes réelles de fonctionnement (RRF)/population : montant total des recettes de fonctionnement en mouvements réels. Ressources dont dispose la collectivité, à comparer aux dépenses de fonctionnement dans leur rythme de croissance.

Ratio 4 = Dépenses brutes d'équipement/population : dépenses des comptes 20 (immobilisations incorporelles) sauf 204 (subventions d'équipement versées), 21 (immobilisations corporelles), 23 (immobilisations en cours), 454 (travaux effectués d'office pour le compte de tiers), 456 (opérations d'investissement sur établissement d'enseignement) et 458 (opérations d'investissement sous mandat). Les travaux en régie sont ajoutés au calcul. Pour les départements et les régions, on rajoute le débit du compte correspondant aux opérations d'investissement sur établissements publics locaux d'enseignement (455 en M14).

Ratio 5 = Dette/population : capital restant dû au 31 décembre de l'exercice. Endettement d'une collectivité à compléter avec un ratio de capacité de désendettement (dette/épargne brute) et le taux d'endettement (ratio 11).

Ratio 6 = DGF/population : recettes du compte 741 en mouvements réels, part de la contribution de l'État au fonctionnement de la collectivité.

Ratio 7 = Dépenses de personnel/DRF : mesure la charge de personnel de la collectivité ; c'est un coefficient de rigidité car c'est une dépense incompressible à court terme, quelle que soit la population de la collectivité.

Ratio 9 = Marge d'autofinancement courant (MAC) = (DRF + remboursement de dette) /RRF : capacité de la collectivité à financer l'investissement une fois les charges obligatoires payées. Les remboursements de dette sont calculés hors gestion active de la dette. Plus le ratio est faible, plus la capacité à financer l'investissement est élevée ; a contrario, un ratio supérieur à 100 % indique un recours nécessaire à l'emprunt pour financer l'investissement. Les dépenses liées à des travaux en régie sont exclues des DRF.

Ratio 10 = Dépenses brutes d'équipement/RRF = taux d'équipement : effort d'équipement de la collectivité au regard de sa richesse. À relativiser sur une année donnée car les programmes d'équipement se jouent souvent sur plusieurs années. Les dépenses liées à des travaux en régie, ainsi que celles pour compte de tiers sont ajoutées aux dépenses d'équipement brut.

Ratio 11 = Dette/RRF = taux d'endettement : mesure la charge de la dette d'une collectivité relativement à sa richesse.

(Source [www.collectivites-locales.gouv](http://www.collectivites-locales.gouv))

## II - BUDGETS ANNEXES

### VUE D'ENSEMBLE BUDGET ANNEXE 2021 – CREDIT BAIL

#### BUDGET ANNEXE ATELIER SCI ELOIRA

	Opération réelles	Résultat 2021	Résultat 2020	Résultat
<b>Fonctionnement</b>				
Dépenses	5 999,85 €			
Recettes	14 685,39 €	8 685,54 €	- €	8 685,54 €
<b>Investissement</b>				
Dépenses	7 425,71 €			
Recettes	8 172,04 €	746,33 €	- 11 379,17 €	- 10 632,84 €
<b>Cumulé</b>				
Dépenses	13 425,56 €			
Recettes	22 857,43 €	9 431,87 €	- 11 379,17 €	- 1 947,30 €